

# CHAMPIONNAT INDIVIDUEL U10 DU GRAND SAINT-EMILIONNAIS GOLF CLUB

Du 24 au 25 Août 2022

golf@segolfclub.com - 05 57 40 88 64 - www.segolfclub.com

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

### I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Pour les équiipers** : Cf. Règlements Généraux du Vade-mecum Sportif 2022.

**U10** : nés e 2012 et après

**Cadets** : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

**Chariot électrique** : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

**Epreuve non-fumeur** : Les coachs, les encadrants, etc... ne sont pas autorisés à fumer.

### II - FORME DE JEU

**Découpage des séries** :

**1ère Série** (classement garçons et filles séparés) :

- Jusqu'à 36,4
- Repère violet
- Strokeford / 36 trous / 18 trous par jour

**2ème Série** (classement garçons et filles séparés) :

- De 36,5 à drapeau blanc
- Repère orange
- Strokeford / 18 trous / 9 trous par jour

*Strokeford : le joueur doit relever la balle après 9 coups joués si la balle ne repose pas dans le trou.*

Classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par série.

En cas d'égalité pour la 1ère place, un play-off en trou par trou sera organisé.

### III - ENGAGEMENTS

Les inscriptions seront à adresser par écrit **avant le 11 août à minuit au Grand Saint Emilionnais Golf Club – 172 Goffre – 33350 Gardegan et Tourtirac.**

La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le 23 août sur réservation des départs au golf.

Aucun engagement par téléphone ne sera pris en considération.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent les **noms, prénoms, adresse, n° de licence, n° de téléphone.**

Les droits d'engagements seront de 40€ pour les joueurs extérieurs et 20€ pour les membres.

Tout joueur déclarant forfait après le 16 août à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

### IV - REMISE DES PRIX

Les 2 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.